

GUIDE DES PARENTS

Année Scolaire 2021-2022

Tout seul, on
va plus vite.
Ensemble, on va
plus loin.

olypheolym

PRÉAMBULE

Nous avons rédigé ce guide afin d'informer les différents acteurs de la communauté scolaire, dont vous êtes, en tant que parents un des piliers, sur les procédures de fonctionnement de la Vie Scolaire et de la Gestion. Celles-ci doivent nous être connues et communes afin de permettre un meilleur suivi des élèves dans tous les aspects de leur vie de collégien.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce document, et restons disponibles pour toute question ou interrogation de votre part.



MOT À L'ATTENTION DES FAMILLES

Votre enfant entre en Sixième. L'acquisition de méthodes de travail efficaces est essentielle pour la suite de sa scolarité.

Ce livret d'accueil a pour but de l'aider. Nous vous invitons à le consulter régulièrement avec votre enfant tout au long de l'année.

Un élève entrant en sixième ne peut pas être immédiatement autonome. L'acquisition de l'autonomie se fera progressivement. **Votre présence à ses côtés est donc indispensable.**

Afin de donner les meilleures chances à votre enfant, soyez vigilants !

- **L'emploi du temps de votre enfant** : pourrait être affiché dans sa chambre et sur le réfrigérateur afin de mieux gérer le travail et le matériel.
- **La tenue vestimentaire** : elle doit être vérifiée avant l'arrivée dans l'établissement.
- **La préparation du sac à dos** : doit se faire la veille et non le matin avant de partir. Durant les premières semaines de classe, votre aide sera très précieuse.
- **Le matériel** : il est indispensable que votre enfant ait dans son cartable le matériel de base (feuilles, stylos, colle, ciseaux, règle, crayons de couleur ou feutres...) et le matériel spécifique à chaque discipline, en quantité suffisante, et en bon état jusqu'à la fin de l'année. Pensez à le vérifier régulièrement !
- **Les manuels scolaires** : sont prêtés par l'établissement. Il est obligatoire de les couvrir. Veillez à ce que votre enfant en prenne soin.
- **L'organisation du travail** : il est nécessaire de consulter quotidiennement le cahier de textes avec votre enfant et de le comparer avec le cahier de textes numérique (pronote) et à veiller qu'il s'avance dans son travail. Consultez également ses cahiers et ses classeurs régulièrement !
 - Chaque jour un collégien doit consacrer au moins une demi-heure à revoir ce qui a été étudié dans la journée afin de marquer sa mémorisation.
- **Les conditions de travail** : pour effectuer un travail performant, votre enfant doit impérativement travailler dans un lieu calme. Le portable, la télévision, la musique, les jeux vidéo nuisent à sa concentration.
- **le carnet de liaison** : est la pièce d'identité de votre enfant au collège, il doit être bien renseigné surtout les pages 1 et 2. Il doit toujours l'avoir en sa possession. Ce carnet


est l'intermédiaire entre le collège et les familles. Nous vous invitons à le consulter tous les jours. Toutes les rubriques doivent être signées par les responsables légaux et l'élève. N'hésitez pas à demander un rendez-vous avec le personnel concerné (page 56).

- **Le règlement intérieur** : il régit les droits et devoirs de l'élève, les règles de fonctionnement de l'établissement y sont énoncées. Il doit être lu et signé par les parents et l'élève (page 24).
- **Les notes** : Pensez à vérifier régulièrement ses notes sur Pronote (un code personnel vous sera donné en début d'année scolaire, vous devez soigneusement le noter à l'issue de la première connexion).
- **Les réunions** : à l'issue de chaque conseil de classe, un bulletin trimestriel vous sera remis. Vous êtes invités à rencontrer les professeurs de votre enfant lors des réunions parents-professeurs qui se tiendront aux premiers et deuxièmes trimestres. Les dates vous seront communiquées par l'intermédiaire du carnet de correspondance.
- **Les jeux vidéo et la télévision** : sont à utiliser avec mesure !
- **Le sommeil de votre enfant** : un enfant de sixième a besoin de 10 à 11 heures de sommeil en moyenne. Il doit être impérativement se coucher au plus tard à 21 heures.
- **Le petit-déjeuner** : est indispensable. Il doit être complet et équilibré (un féculent, un fruit et un produit laitier, de l'eau). Pensez à donner à votre enfant de l'eau pour la journée.

Nous comptons sur votre collaboration.

EN CAS DE DIFFICULTÉ

Si votre enfant vous fait part d'une difficulté rencontrée dans l'établissement (qu'elle soit scolaire ou relationnelle) et que vous souhaitez en discuter, vous disposez de plusieurs solutions :

1) Vous pouvez joindre les différents personnels compétents pour avoir une information ou pour traiter cette difficulté au  **0590 82 05 47**

La Principale : *Mme BÉRAL*

La Gestionnaire Adjointe : *Mme RICHOL*

La CPE : *Mme ROMAIN*

L'assistant Social : *Mme DUBLIN*

L'infirmière : *Mme CÉCÉ*

La conseillère d'orientation psychologue : *Mme STÉONE*

Les secrétaires :

- *Mme CALVAIRE secrétaire de direction*
- *Mme BERTHELOT secrétaire intendance*

Les professeurs principaux :

- M.BARBE
- M.DESHAGETTE
- Mme DOLIUM
LAPITRE
- M.GARRUSH
- Mme GHERBI
- Mme JACK-ROCH
- M.LAUGIER
- Mme NAEJUS
- Mme SAFA

Les Assistants d'éducation/Service civique

Les Agents

La cellule d'écoute de l'académie : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00



Au 0590 47 81 10

2) Vous pouvez venir au collège nous rencontrer. Les demandes de rendez-vous se font Pour être sûr d'être accueilli, il est **impératif de prendre rendez-vous au préalable.**

Ne restez pas avec une interrogation ou une difficulté sans nous en parler, nous sommes là pour vous aider de notre mieux.

Sachez que tous les personnels (professeurs, assistante sociale, infirmière, cpe, psy-en...) travaillent en étroite collaboration et que l'information sera toujours transmise à la personne la plus compétente pour la traiter.

D'autre part, lorsque votre enfant vous informe qu'il a rencontré des difficultés avec un autre camarade, encouragez-le à venir en parler à la CPE, à son Professeur Principal, aux assistants d'éducation ou tout autre membre de l'établissement chaque fois que cela se produit. Le meilleur moyen pour traiter ces problèmes est avant tout d'en être informé et de ne surtout jamais laisser l'élève avec lequel il y a un problème impuni. L'établissement se charge de vous prévenir, dès qu'il le peut, de toutes les difficultés dont vos enfants peuvent nous faire part.

EN CAS D'ABSENCE

A faire par les familles :

1) Appeler systématiquement le collège pour prévenir au




0590 82 05 47

2) Fournir un justificatif d'absence : les billets orange dans le carnet de liaison (page 61) sont prévus pour cela pour le retour au collège.

3) Rappeler à votre enfant de se présenter à la Vie scolaire dès son retour au collège, pour justifier l'absence.

4) Les **DISPENSES d'EPS** exceptionnelles, remplir la page 59 du carnet à la vie scolaire qui transmettra à la CPE et aux professeurs d'EPS. Les dispenses de longue durée page 58.

5) Consulter régulièrement l'espace PRONOTE  à votre disposition pour suivre en temps réel les absences de votre enfant.

A faire par le collège :

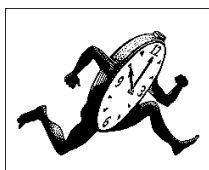
1) A chaque heure de cours, chaque professeur fait l'appel

2) Chaque matin le lycée envoie un SMS pour signaler les absences (ne fonctionne que pour les familles ayant donné un numéro de téléphone portable).

3) Chaque jour la Vie Scolaire appelle des familles pour signaler les absences

4) Chaque semaine, le lycée envoie un courrier pour signaler les absences

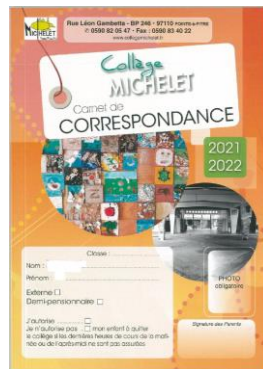
Les retards :



Nous vous rappelons qu'il n'y a **PAS** de retard possible au collège Jules MICHELET. Un billet de retard sera à remplir si retard inférieur à 5 min.

LE CARNET DE CORRESPONDANCE

En cas de perte vous devez en racheter au service intendance. Le carnet est **OBLIGATOIRES** au collège.



Les manuels sont prêtés pour une année scolaire. Il est important d'en prendre pour camarades puissent les utiliser l'an prochain ; d'où la nécessité de les recouvrir.

Les parents doivent conserver précieusement la fiche de prêt qui est remise à leur enfant. Tout manuel perdu ou abîmé sera remboursé.

BOURSES :

Les parents seront informés ultérieurement des modalités arrêtées par le Rectorat. Pour éviter tout retard de traitement ou de perdre le bénéfice de la bourse, il faudra impérativement déposer un dossier dans les délais (format papier ou voie dématérialisée selon la décision arrêtée).

SERVICE DE RESTAURATION :

Il n'y a pas de service de restauration pour le moment. Dans le courant de l'année scolaire, les élèves du Collège Michelet mangeront au collège NDK.

Les parents recevront en temps utile :

- une note précisant les modalités de fonctionnement du service de restauration
- une enquête pour le choix des modes de paiement supplémentaire.

Actuellement, les modes de paiement acceptés sont les chèques et les espèces.

Objectif : mise en place du paiement par carte bancaire et télépaiement.

Les paiements se feront au service de Gestion selon un calendrier précis. Les parents qui ne peuvent pas se déplacer pourront prendre rdv. Les parents qui le souhaitent pourront bénéficier d'un échéancier qu'ils seront tenus de respecter.

Un imprimé de demande sera mis à leur disposition. Il est impératif que les parents "jouent le jeu" pour éviter que des enfants se retrouvent sans manger à midi. Nous ne pourrions pas accepter de retardataire puisque nos élèves mangeront dans un autre établissement. Le prix du ticket est de 3 €.

Le service de restauration n'est pas une obligation mais il est important pour les parents ; c'est un service que l'établissement rend aux parents car il est de la compétence du Conseil Départemental. C'est une gestion lourde d'où la nécessité

de respecter l'organisation mise en place pour ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement.

FONDS SOCIAL

Les parents qui ont des difficultés financières ont la possibilité de bénéficier du fonds social sous certaines conditions.

Le fonds social est destiné à aider les parents à payer : les frais de restauration, des vêtements (tenue réglementaire, chaussures, tenue de sport...), des frais médicaux (soins dentaires, lunettes...).

BONNE ANNÉE SCOLAIRE !

